

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 novembre 2023

Présent(e)s : Joris HURIOT, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, Gérard VOIRIN, Bruno HURIOT, Mathilde BERTRAND, Dominique THOMAS, Silvia ROPA

Excusé(e)s : Janine TRELAT (pouvoir à Joris HURIOT), Christine MARCHAL LABAYE, Magali GRANGY (pouvoir à Bruno HURIOT), Christelle LOMBARD, Jérémy VALANCE

Secrétaire de séance : Francis GUILLET

Monsieur le Maire fait un point préalable, avant l'ouverture officielle de la séance, sur les intempéries des dernières heures ayant impactées la rivière du Madon et des actions menées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 octobre 2023

Unanimité

2. Approbation du compte-rendu des décisions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Unanimité

3. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents communaux

Monsieur le Maire rappelle les discussions issues d'une précédente commission. Il indique que le décret concerné est paru le 31 octobre 2023 et que le comité social territorial du Centre de Gestion des Vosges a été saisi le 9 novembre 2023.

Il est proposé de suivre le barème déterminé par le décret concerné et de verser la prime en deux fractions : moitié en décembre 2023 et reliquat en janvier 2024.

Le total cumulé des primes pouvoir d'achat exceptionnelle versées aux agents communaux s'élèvent à 5 104,28 € bruts.

Unanimité

4. Décisions modificatives

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions modificatives à acter au budget principal :

- R 1641-306 : Emprunts (prêt relais) : + 800 000,00 €

- D 202 : Frais d'études (procédure de modification du PLU) : + 8 000,00 €
- D 2031 : Frais d'études : - 8 000,00 €
- D 2313-306 : Renov énergétique mairie école et chaufferie bois : + 800 000,00 €
- D 6411 : Personnel titulaire : + 600,00 €
- D 6413 : Personnel non titulaire : + 700,00 €
- R 70878 : Remboursement par autres redevables : + 1 300,00 €

Unanimité

5. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les objectifs et les enjeux de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER.

Soucieuse de contribuer à la transition énergétique tout en préservant ses qualités patrimoniales et paysagères, la commune de Mattaincourt décline les zones d'accélération de la façon suivante :

- Que l'ensemble de la commune soit classé en zone d'accélération pour l'énergie solaire, la récupération de chaleur fatale industrielle, les réseaux de chaleur, le bois-énergie, et la géothermie en priorisant le développement du photovoltaïque dans les espaces artificialisés (parkings et bâtiments).
- Que, au regard de la présence de la rivière du Madon et d'un ancien moulin, l'hydroélectricité soit intégrée sur le territoire communal.
- Que, au regard du maillage actuel et de la position géographique de la commune, l'ensemble du territoire communal soit classé en zone d'exclusion pour l'éolien et la méthanisation.

Unanimité

6. Acquisition du hangar dit « Grandhayé » - Parking dit « La Poste ».

Monsieur le Maire rappelle les débats lors du Conseil Municipal du 30 octobre 2023 sur ce projet d'acquisition.

Monsieur le Maire présente l'intérêt d'acquérir ce bien (cadastré section AC n°261 et 264) qui se situe dans le périmètre des Monuments Historiques. Il indique qu'il peut être acquis, par la commune, pour la somme de 4 000,00 € (hors frais de notaire) pour porter un projet d'extension du parking dit de « La Poste » en surface perméable.

Unanimité

7. Borne de recharge pour véhicules électrique – Déploiement par le Syndicat d'Electricité des Vosges

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat d'Electricité des Vosges, dans le cadre de son schéma de déploiement à l'échelle du département, propose un accompagnement technique et financier pour la pose de bornes de recharges pour véhicules électriques.

- Technique : demandes de subventions, réalisation des travaux, commande du matériel, branchement électrique auprès d'ENEDIS, ...
- Financièrement : prise en charge à 100 % de l'investissement.

Pour la partie exploitation et maintenance, il y a, aujourd'hui, une prise en charge à hauteur de 50 % des frais par le SDEV. Le résiduel étant à la charge de la commune.

Une borne de recharge pour véhicules électriques peut être envisagée sur le parking de la salle polyvalente.

Unanimité

8. Location de terrains communaux

Monsieur le Maire expose la mise à jour d'une convention pour la location des terrains route d'Epinal cadastrés section AC n°227 et 228 et section ZC n°5 et 6 au nom du GAEC MARLANGEON à hauteur de 291,00 €/an. Le prix sera révisé automatiquement, chaque année et à la date d'anniversaire, en fonction de l'indice de référence des fermages.

Unanimité

9. Point supplémentaire : principe de mise en vente des terrains communaux rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à mettre en vente les terrains communaux rue du Général de Gaulle cadastrés section AB n°376 - 378 et 380 à 20,00 €/m².

Unanimité

10. Point supplémentaire : adoption de la Nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire propose d'adopter, après l'avis favorable du service de gestion comptable de Mirecourt, le référentiel, légal, budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Unanimité

Informations diverses :

- Agence France Locale :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Agence France Locale a attribué une note positive (2,53) à la commune de Mattaincourt pour sa bonne gestion financière. (1 étant la meilleure note et 7 une note dégradée).

- Recherche d'un médecin généraliste :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une communication auprès de jeunes médecins généralistes, en lien avec le réseau Pro Santé et le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes, est en cours pour permettre de disposer d'un nouveau professionnel de santé sur le territoire communal.